

Département de la  
CORREZE

Commune de  
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

**En exercice : 18**

**Présents : 15**

**Votants : 18**

**Délibération N° 018-2024**

**PARTICIPATION  
ADHESION FDEE**

L'an deux mil vingt-quatre le deux du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

**Date de convocation du Conseil** : le 28 mars 2024

**Présents :**

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE , CROUZETTE, MARLINGE, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

MME NOEL (procuration à Mme VERDEYME)  
MME POUGET (procuration à M. ORLIANGES)  
M. RHODES (procuration à Mme CROUZETTE)

**Secrétaire de Séance** : Mme VILLATOUX

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son adhésion à la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze, la commune doit payer la quote-part se rapportant à cette adhésion soit la somme de 10 279,42€ pour l'année 2024;

M. Le maire indique également qu'il appartient au conseil municipal de décider si la commune s'acquitte directement de sa contribution, ou si cette contribution doit être mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés.

- Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :  
- D'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme 10 279,42€.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**